

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
nommant les membres de la Commission Séries instituée
par le décret du 04 février 2021 relatif aux services de
médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos**

A.Gt. 23-01-2026

M.B. 09-02-2026

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 04 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 janvier 2024 fixant diverses modalités relatives aux aides aux séries télévisuelles et au fonctionnement de la Commission Séries ;

Considérant les candidatures de Mesdames et Messieurs :

- Olivier ABRASSART ;
- Marie BARRACO ;
- Marta BERGMAN ;
- Stéphane BERGMANS ;
- Catherine BURNIAUX ;
- Marianne CHENET ;
- Arnault de BATTICE ;
- Annemie DEGRYSE ;
- Lionel DELHAYE ;
- John ENGEL ;
- Roda FAWAZ ;
- Romain GRAF ;
- Samuel HENRY ;
- Agathe HERVIEU ;
- Raphaël INGBERG ;
- Michèle JACOB ;
- Charlotte JOULIA ;

- Arnaud KERVYN ;
- Frédéric LAVIGNE ;
- Delphine LEHERICEY ;
- Geneviève LEMAL ;
- Vania LETURCQ ;
- Xavier MATTHIEU ;
- Mathieu MORTELMANS ;
- Bram RENDERS ;
- Valentin RODRIGUEZ ;
- Michel SABBE ;
- Babetida SADJO ;
- Katia SOL ;
- Karin TSHIDIMBA ;
- Frédéric ZEIMET ;
- Xinyu ZHOU ;

Considérant que toutes les candidatures reçues sont recevables ;

Considérant que ces candidatures permettent de respecter l'obligation selon laquelle plus de cinquante pour cent des membres ne peut pas appartenir à une catégorie professionnelle ;

Que ces candidatures permettent également d'assurer une diversité des profils et de tendre vers une parité de genre ;

Que les personnes ci-dessus peuvent être valablement désignées ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés comme membres de la Commission Séries :

1° pour la catégorie « producteurs » :

- Monsieur Olivier ABRASSART ;
- Madame Catherine BURNIAUX ;
- Madame Marianne CHENET ;

- Monsieur Arnault de BATTICE ;
- Madame Annemie DEGRYSE ;
- Monsieur John ENGEL ;
- Madame Raphaële INGBERG ;
- Monsieur Xavier MATTHIEU ;
- Madame Geneviève LEMAL ;
- Monsieur Valentin RODRIGUEZ ;
- Madame Delphine TOMSON ;
- Madame Xinuy ZHOU ;

2° pour la catégorie « auteurs » :

- Madame Marta BERGMAN ;
- Monsieur Stéphane BERGMANS ;
- Monsieur Lionel DELHAYE ;
- Monsieur Romain GRAF ;
- Madame Michèle JACOB ;
- Madame Charlotte JOULIA ;
- Madame Delhine LEHERICEY ;
- Madame Vania LETURCQ ;
- Monsieur Mathieu MORTELMANS ;
- Monsieur Bram RENDERS ;
- Monsieur Michel SABBE ;
- Monsieur Frédéric ZEIMET ;

3° pour la catégorie « techniciens » :

- Monsieur Samuel HENRY ;
- Madame Agathe HERVIEU ;
- Monsieur Arnaud KERVYN ;

4° pour la catégorie « comédiens » :

- Monsieur Roda FAWAZ ;

- Madame Babedita SADJO ;

5° pour la catégorie « vendeurs internationaux » :

- Madame Marie BARRACO ;

- Monsieur Frédéric LAVIGNE ;

- Madame Katia SOL ;

6° pour la catégorie « représentants des matières culturelles » :

- Madame Karin TSHIDIMBA.

Article 2. - Les membres visés à l'article 1^{er} sont désignés pour une durée de 2 ans prenant cours le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté. Ce mandat pourra être renouvelé pour deux nouvelles périodes de 2 ans.

Article 3. - La Ministre de la Culture est chargée de l'exécution de cet arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 23 janvier 2026.

Bruxelles, le 23 janvier 2026.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE